Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit du travail

Par rarine

Bonjour
Suite à un accident de travail survenu le 17/02/20 jusqu'au 28/02/20 la CPAM me demande une attestation de salaire afin de m'indemnisé. Je n'arrive pas a leur fournir car mon employeur actuel qui a repris le 08/02/20 l'ancienne société ou je travaillé me dit qu'il ne peut pas m'en fournir compte tenu qu'il n'a pas 3 mois de salaire antérieur et mon ancienne employeur ne veut pas m'en fournir non plus car il me dit que l'accident est survenu après que sa société est été reprise.
Comment je peux avoir cette attestation afin de percevoir mes indemnités journalières d'autant plus que suite à cela je suis en arrêt maladie depuis le 19/03/20 et rencontre le même soucis.
Merci